

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 1er octobre 2021

Date de convocation : 27/09/2021

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres absents excusés : 4

Le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Patrick CHANUSSOT, Benjamin DOLE, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Claude CURIE), Céline BOUVERET (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Michelle HOUSER), Jean-Benoit LAMBERT (procuration à Stéphane MEREL).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire pour acceptation du devis de GAZ ET EAUX pour extraction des boues de la station d'épuration au centre de méthanisation. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2021.

2°) – Présentation de l'avant-projet définitif relatif au projet de réhabilitation de la salle des fêtes consécutif à l'obtention du permis de construire

M. Machurey Pierre-Marie du cabinet d'Architecture, maître d'œuvre en charge de la réhabilitation de la salle des fêtes, présente « l'Avant-Projet Définitif » et commente les différents postes retenus pour les futurs travaux qui vont être réalisés suite à l'obtention du permis de construire n° 025 633 21 N0008. Après un tour de table le conseil à l'unanimité des membres présents approuve APD de la Salle des Fêtes.

M. le maire informe le conseil que le choix du chauffage de la nouvelle salle des fêtes sera assuré par une unité de production basée sur l'aqua thermie, processus qui puise l'eau de la nappe phréatique du sous-sol pour en extraire les calories de l'eau de pompage. Afin de valider définitivement ce type de chauffage, il est nécessaire de procéder à deux forages d'exploration à 10 m. il propose de confier ce travail à l'entreprise VIVRECO dont le devis s'élève à 7965,25 euros TTC. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

3°) – Vote des tarifs communaux 2022

Tarif du service public d'eau potable et d'assainissement collectif :

M. le Maire présente les tarifs en vigueur, Il propose d'augmenter les tarifs pour 2022, soit :

Le service de l'eau, (appliquer 5 cts d'euros sur le prix du m3)

- 42.00 euros la taxe fixe annuelle,
- 1.38 euros le mètre cube consommé.

Le service de l'assainissement collectif, (appliquer 10 cts d'euros sur le prix du m3 et d'augmenter la taxe fixe de 65 cts d'euros)

- 50.00 euros la taxe fixe annuelle par compteur,
- 1.21 euros le mètre cube consommé.

Il est décidé de maintenir à 200.00 euros le forfait pour la fermeture et la dépose d'un compteur d'eau et le forfait pour l'ouverture d'un branchement et la pose d'un compteur d'eau. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Taxe de raccordement pour la participation à l'assainissement collectif :

La participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 et est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout, supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est décidé de maintenir la taxe de raccordement à l'assainissement collectif aux niveaux forfaitaires suivants pour 2022, soit :

- 3000.00 euros pour une construction nouvelle,
- 2000.00 euros pour un logement crée dans un bâtiment existant,
- 1500.00 euros pour tout logement supplémentaire dans une construction nouvelle ou ancienne. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Location des Cellules et garages :

Le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des cellules et garage situés Route de Besançon et le garage situé au 12 Place du Champ de Mars, soit :

- Garage au 14 Route de Besançon : 150,00 euros/mois
- Cellule n° 1 et 2 au 14 Route de Besançon : 50,00 euros/mois
- annexe garage au 14 Route de Besançon : 25,00 euros/mois
- Garage au 12 Place du Champ de Mars : 60,00 euros/mois

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Salle des Fêtes :

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui vont bientôt commencés, il convient de réévaluer les tarifs de location. Le Maire propose les tarifs suivants pour 2022, soit :

- Location salle des fêtes sans la cuisine : 150,00 euros/journée
- Location salle des fêtes sans la cuisine : 300,00 euros/week-end
- Supplément cuisine : 50,00 euros/jour

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Concessions funéraires :

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des concessions du cimetière communal pour 2022, soit :

- La concession trentenaire en pleine terre : 111,65 € le mètre carré
- L'emplacement en columbarium : 253,75 € la cellule pour 2 urnes, concession trentenaire
- L'emplacement en columbarium : 507,50 € la cellule pour 4 urnes, concession trentenaire

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Camping et gîte :

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du camping/gîte communal pour 2022, soit :

CAMPING

Emplacement + véhicule	5,00 €	TARIF DE GROUPE (+ 10 pers.)	
Adulte par jour	3,00 €	4,00 € par jour et par personne	
Enfant de moins de 10 ans	1,50 €	FORFAITS LONGUE DUREE	
Véhicule supplémentaire	2,50 €	Une semaine, 2 personnes	80,00 €
Electricité par jour	3,00 €	Deux semaines, 2 personnes	140,00 €
Douche visiteur	2,00 €	Un mois, 2 personnes	280,00 €
Visiteur	2,00 €	Personne supplémentaire/jour	3,00 €

Vidange/remplissage cassette d'une caravane ou camping-car: 5,00 €

GÎTE D'ETAPE (chambres collectives)

La nuitée par personne: 15,00 € (draps inclus)

La nuitée par enfant de moins de 10 ans: 13,00 € (draps inclus)

La journée par personne: 4,00 €

MOBIL-HOMES

<u>avril, mai, juin, septembre</u>		<u>juillet, août</u>	
Le week-end:	100,00 €	Le week-end:	150,00 €
La semaine:	400,00 €	La semaine:	500,00 €
Le mois:	1 500,00 €	Le mois:	2 000,00 €

CARAVANE (4 personnes)

<u>avril, mai, juin, septembre</u>		<u>juillet, août</u>	
Le week-end:	60,00 €	Le week-end:	70,00 €
La semaine:	200,00 €	La semaine:	250,00 €
Le mois:	500,00 €	Le mois:	550,00 €

PARCAGE CARAVANE SUR LE SITE DU CAMPING

La journée: 4,00 €, Le mois: 120,00 €, les 6 mois: 720,00 €, l'année: 1440,00 €

SERVICES

Cycle machine à laver: 4,50 €

Cycle machine à sécher: 3,00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Vote du taux de la taxe d'aménagement 2022

M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour 2022, Soit : 3,5 %

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Présentation et vote du devis ARTELIA pour la réalisation du diagnostic de la station d'épuration

M. le Maire informe le conseil sur la démarche de diagnostic de la station d'épuration qui doit-être réalisé à la demande de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise aux normes de notre réseau d'assainissement collectif et l'usine de traitement de nos rejets. Après consultation, la Société ARTELIA nous propose une mission d'étude technique pour le diagnostic pour un montant de 23 402,00 euros TTC, il précise que cette opération est subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et 30 % par le Département.

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

6°) – Présentation et vote du devis de PERNOT Automobiles Services pour la location d'un véhicule pour la journée du 20 octobre (déplacement à Feurs pour Mobil-homes)

M. le Maire informe le conseil du déplacement que nous devons effectuer avec les adjoints, afin de faire l'acquisition de 3 mobil-homes pour équiper le camping municipal. Le concessionnaire se trouve à Feurs dans le département 42, pour ce faire nous allons louer un véhicule à Pernot Automobile Servie pour un montant de 120,00 euros TTC Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

7°) – Renouvellement du contrat de travail C.D.D. de Mme Nathalie LALLEMAND pour la période du 01/10/2021 au 28/02/2022

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Nathalie Lallemand qui est chargée de l'entretien des locaux communaux. Le contrat sera d'une durée de 6 mois et prendra effet au 01 octobre 2021. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

8°) – Délibération pour décision modificative afin de régulariser le budget assainissement collectif de 2021 à la demande du comptable de la Trésorerie d'Ornans (Fonctionnement : comptes D 023, R 002, Investissement : R 1068, R 021 pour un montant de 5 200,00 euros)

M. le Maire informe le conseil que suite à la vérification des reprises des résultats sur le budget assainissement, il ressort une anomalie, le résultat de fonctionnement reporté calculé à partir de la balance est différent, et présente une différence de 5 200,00 euros. En conséquence, il convient de corriger en prenant une délibération modificative, soit :
D'affecter en dépenses de fonctionnement au compte 023, la somme de 5 200,00 euros.
D'affecter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 5 200,00 euros.
D'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de 5 200,00 euros.
Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

9°) – Délibération pour procéder à la nomination de deux agents recenseurs pour 2022 (M. Gérard QUETE et Mme Maryse COMTE)

M. le Maire informe le conseil que l'INSEE réalisera en 2022 la campagne de recensement de la population Vuillafanaise, afin de piloter cette enquête, il est nécessaire de désigner un

coordonnateur qui pilotera ce recensement. Il propose de nommer M. QUETE Gérard comme coordonnateur pour cette opération. Il précise qu'il faut également nommer un enquêteur supplémentaire, il propose Mme COMTE Maryse.
Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

10°) – Présentation et vote du devis de ART ET FERMETURES pour l'échange de 8 fenêtres à l'appartement situé au 12B place du Champ de Mars

M. le Maire informe le conseil que suite à la dépose du dossier de demande préalable de travaux concernant l'opération de changement des 8 fenêtres de l'appartement situé au 12B Place du Champ de Mars, l'Architecte de Bâtiment de France a demandé de conserver les volets existants et de remplacer les fenêtres par des ouvrants couleur chêne doré. En conséquence le devis de Art et Fermetures a dû être modifié et l'opération s'élève à 6 800,00 TTC au lieu de 11 000,00 euros TTC
Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ce nouveau devis.

11°) – Délibération pour voter la motion de soutien contre les mesures proposées par le gouvernement dans le cadre du contrat Etat/ONF

M. le Maire expose les motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres

présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

12°) – Délibération pour le remboursement de la facture Hyper U de 43,79 euros

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de se faire rembourser la facture d'Hyper U du 31/07/2021 de 43,79 euros TTC (achat matériel pour la cuisine du gîte). Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

13°) – Délibération pour le remboursement de la facture d'ATAC de 31,90 euros

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de se faire rembourser la facture d'ATAC du 08/09/2021 de 31,90 euros TTC (achat de 3 cartouches d'encre pour l'imprimante du camping). Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

14°) – Délibération pour remboursement de la facture Maison de la Presse de 30,00 euros (doubles de clefs pour gîtes par Mme Béatrice MURPHY)

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de rembourser la facture du 10/08/2021 de 30,0 euros TTC de la Maison de la Presse à Ornans, (double de clefs pour le gîte), se remboursement doit se faire à Mme MURPHY Béatrice gérante du Camping. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

15°) – Information sur la vente du fonds de commerce de PROXI au 31 janvier 2022

M. le Maire informe le conseil que M. et Mme JULIEN Philippe souhaitent cesser la gestion du fonds de la Superette PROXI à dater du 31 janvier 2022 afin de bénéficier de sa retraite. Il m'a informé également qu'il avait trouvé un repreneur et que nous devons prochainement réaliser les démarches de transfert du bail commercial par l'intermédiaire du Cabinet d'avocats SCHAUFELBERGER Philippe de Besançon.

16°) – Information sur la plainte déposée en gendarmerie pour escroquerie au Camping/gîte municipal

M. le Maire informe le conseil que le jeudi 2 septembre 2021, nous avons dû aller porter plainte à la Gendarmerie d'Ornans avec Mme MURPHY Béatrice, gestionnaire du camping/gîte pour escroquerie à la location d'une chambre au gîte. Un particulier est parti sans payer son mois de location, le préjudice s'élève à 677,25 euros TTC.

17°) – Information sur la prolongation pour maladie de Mme Isabelle CHABOD

M. le Maire informe le conseil que le Comité médical du Centre de Gestion des carrières de nos agents territoriaux, nous signale la prolongation pour maladie de Mme CHABOD Isabelle jusqu'au 25 novembre 2021.

18°) – Information sur la mise en place de la redevance pour occupation du domaine public par ORANGE

M. le Maire informe le conseil que suite à des informations obtenus par la Mairesse d'Echevannes, nous avons mis en place le paiement de la redevance d'occupation du domaine public par Orange. Le Montant annuel réglé par ce prestataire s'élève à 433,49 euros TTC, il précise également qu'un rappel de 2 161,88 euros TTC a été demandé sur les 5 dernières années.

19°) – Information sur l'arrêté pris par le Maire pour un véhicule abandonné aux Grandes Chenevières

M. le Maire informe le conseil qu'il a dû faire un arrêté pour faire procéder à l'enlèvement d'un véhicule Peugeot 407 qui stationnait depuis plusieurs mois au lotissement « Les Grandes Combes » et dont le propriétaire identifié par la gendarmerie (M. PERRIER Quentin 1 Grand-Rue 25680 ROUGEMONT) n'a jamais répondu aux sollicitations téléphoniques et à un courrier en recommandé en date du 03/08/2021. C'est l'entreprise Caire-Remonnay qui a été chargée d'effectuer cette opération vendredi 1^{er} octobre 2021.

20°) – Présentation et vote du devis de GAZ ET EAUX pour prélèvement des boues de la station d'épuration vers un centre de méthanisation

M. le Maire informe le conseil que suite à l'arrêt de la prestation d'extraction des boues de la station d'épuration que nous transportons à la station de Port-Douvot du Grand Besançon, après recherche d'une nouvelle solution, c'est auprès de la Ste de Distribution Gaz et Eaux que nous avons obtenu la possibilité d'éliminer nos boues par évacuation vers un centre de méthanisation et compostage sur un site basé dans les Vosges. Le coût de cette nouvelle prestation s'élève à 7 848, 00 euros TTC par an. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard